



## CONTRAT DE LOCATION GRANDE SALLE BRASSENS 2017

Date de location :

Répétition le :

L'espace Georges Brassens met à la disposition sa Grande Salle. Pour en disposer, il est impératif de signer un contrat afin d'en respecter les modalités et de se conformer au règlement.

L'occupation comprend la salle, le hall, les loges, la buvette, les chaises, les tables et sur demande la cuisine avec le sanitaire attenant pour les associations qui ont besoin d'une répétition ou d'une installation la date est à fixer en fonction du planning. La durée de cette répétition ou installation n'excèdera pas **UNE** journée et sera gratuite pour **UN** seul évènement à Brassens.

**Entre :**

La mairie d'Itteville

Représentée par A. SPADA Maire d'Itteville

103 rue St Germain 91760 Itteville

**L'utilisateur :**

Nom

Adresse

Tél

N° Police Assurance

**Protocole : Entrant**

La clé du parking + le code alarme + le code digicode seront remis lors de l'état des lieux effectué à 8h30 le jour de la location (et de la répétition).

. pour les locations du samedi et du dimanche par l'astreinte.

. pour les locations du lundi au vendredi par le service culturel sur site, à défaut par l'astreinte.

**Protocole : Sortant**

La clé sera restituée lors de l'état des lieux sortant :

. Pour les locations du lundi au vendredi à 10h00 au service culturel sur site

. Pour les locations du samedi à 8h30 le dimanche par l'astreinte

. Pour les locations du dimanche à 10h00 le lundi au service culturel sur site

**Durée**

. 24 heures pour l'ensemble des locations. Si une installation préalable est nécessaire l'utilisateur pourra disposer de la grande salle dès 14h00 la veille, en fonction du planning et sur demande auprès du service culturel, sur site.

**Tarif de la location:**

Le coût de la location est de :

- Particuliers Ittevillois : 1200€ la journée ; (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)
- Particuliers hors Itteville ; 1500€ la journée ; (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)
- Associations Ittevilloises et structures scolaires : Gratuit 1 fois par an ; (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)
- Associations Ittevilloises : 600€ la journée, à partir de la deuxième utilisation ; (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)
- Associations extérieures : 700€ la journée ; (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

**Cautions**

Il sera exigé à chaque utilisation de la salle DEUX cautions :

. Pour la salle et le matériel : 3 000.00 € (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

. Pour la clé parking : 250.00 € (chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

La restitution des cautions se fera, sous réserve du respect du règlement, dans un délai de quinze jours par le service culturel.

Pour plus d'informations, se rapporter au Règlement Espace Brassens joint au contrat de location.

**Rappel :**

Le couchage est strictement interdit dans la salle.

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du règlement et d'en accepter les termes.

A Itteville, le  
Signature du maire

A Itteville, le  
Signature de l'utilisateur  
Précédé de la mention « Lu et approuvé »